

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance 10 décembre 2020

Nombre de Membres :

En exercice : 45

Présents : 20

Votants : 22 (dont 2 procurations)

Le Bureau Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. E. CUISSET – J. KUCHNA - N. COULANGE – M. MARIEN – JM. GERMANANGUE – B. AGUIAR – JC. BRAT, Vice-Présidents.

Mmes et MM. R. LOPEZ - E. BARGE – P. SEROR – L. DUFRAISE – F. GONZALES – T. WIRTH – T. LAPLACE – JD. BARRAUD – JP. RAYMOND – R. DEJEAN – P. BONNET – E. VOITELLIER, Conseillers Délégués, Membres

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration :

Mme Véronique TRIBOULET à M. Pierre BONNET – M. Jacques BLETTY à Mme Nicole COULANGE -

Absents excusés :

Mmes et MM. - J.S. LALOY - C. BARDOT – M. CHARASSE – F. SENNEPIN – N. CHAMOIX BOUILLON – M. MORGAND – C. BENOIT, Vice-Présidents.

Mmes et MM. J. TERRACOL – F. SZYPULA – O. ROYER – C. MAGNAUD – P. COLAS – A. CORNE – B. BAYLAUCQ – JF. CHAUFFRIAS – JM. BOUREL - A. GIRAUD – S. THOMAS-MOLLON – C. DUMONT - S. MORIER-MIZOULE - S. BRUNO – C. BOUARD – J. ALMAZAN, Conseillers Délégués, Membres

Secrétaire : M. Jean-Claude BRAT, Conseiller Communautaire.

N° 5

OBJET :

**MIEUX MANGER EN
PAYS VICHY
AUVERGNE**

**PROGRAMME LEADER
2014-2020**

**CONTRAT
TERRITORIAL
AFFLUENTS ALLIER
2019-2023
MESURE A133
(AELB)**

COFINANCEMENTS

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-
Préfecture

le : 16 DEC. 2020

Publiée ou notifiée

le : 16 DEC. 2020

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération Vichy Communauté, et notamment la compétence supplémentaire en matière d'agriculture concernant l'étude, l'aménagement, la mise en œuvre et le soutien à l'agriculture du territoire visant à son autonomie alimentaire,

Vu le Plan Climat Energie Territorial (PCET) et son plan d'actions adoptés par le conseil communautaire du 27 février 2014,

Vu le projet alimentaire territorial (P.A.T.) de Vichy Communauté « *Manger mieux, un enjeu local, engageons-nous* », adopté par délibération n°42 du Conseil communautaire en date du 20 décembre 2017,

Vu la loi n° 2018-938 du 30 octobre 2018, dite « EGalim » pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous, en particulier son article 24 relatif à l'approvisionnement à 50% de la restauration collective en produits sous signe d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO), à compter du 1^{er} janvier 2022,

Vu le programme LEADER 2014-2020, sous-mesure 19.2 – Aide à la mise en œuvre d'opérations dans le cadre de la stratégie de développement local mené par les acteurs locaux,

Vu la délibération n°6 du Bureau communautaire du 17 septembre 2020, relative aux cofinancements du poste d'Animation foncière pour la structuration des filières courtes du Projet Alimentaire Territorial,

Considérant le programme LEADER 2014-2020 à travers l'action « *Renforcer les liens ville-campagne caractéristiques de notre territoire à travers une démarche de développement durable* » assortie d'une aide financière pouvant atteindre 80 %,

Considérant le Contrat Territorial Affluents de l'Allier (2020-2023) pour lequel l'Agence de l'Eau Loire Bretagne prévoit une aide financière en faveur des nouvelles pratiques agricoles respectueuses de l'environnement, à travers l'action A133 « *Structurer la filière d'approvisionnement local* » à hauteur d'1/4 d'ETP et 1/4 du forfait de frais de fonctionnement, soit un montant supplémentaire d'aide de 2500 €,

Propose au Bureau Communautaire :

- d'approuver la révision du plan des cofinancements augmentant la participation de l'AELB à 10 390 € pour 2021 (ci-après annexée),
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les actes afférents ou documents nécessaires à la mise en œuvre des actions,
- d'autoriser le Président ou son représentant à solliciter les subventions correspondantes auprès des cofinanceurs,
- de décider qu'en cas de non suite aux demandes de subventions, Vichy Communauté s'engage à apporter l'autofinancement correspondant pour que l'action soit réalisée.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire :

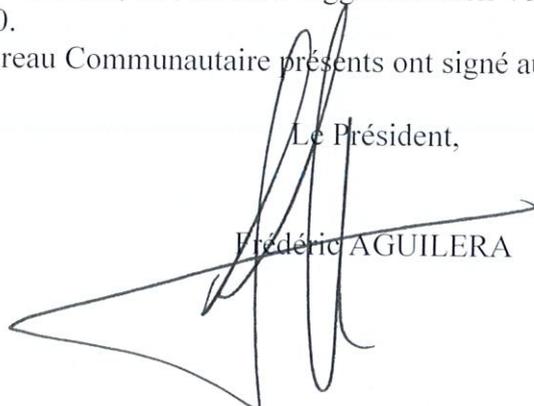
- adopte ces propositions,
- charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté,
le 10 décembre 2020.

Les Membres du Bureau Communautaire présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric AGUILERA



**FICHE PROJET LEADER
GAL du Pays Vichy-Auvergne**

**Fiche action N° 1 : Renforcer les liens ville campagne
Zonage : Périmètre Leader**

MAITRE D'OUVRAGE

Nom : Communauté d'agglomération Vichy Communauté

Adresse : 9 place Charles de Gaulle

CS92956 03209 VICHY cedex

Contact : Mariel FONTVERNE

Nature juridique :

Tel : 04 70 96 57 00

Fax :

Email : m.fontverne@ville-communauté.fr

INTITULE DE L'OPERATION : Mieux manger en Pays Vichy-Auvergne

N° SIRET : 20007136300010

Code NAF : 8411Z

Assoc / n° d'enregistrement préf :

DESCRIPTIF DE L'OPERATION

Description , exposé des motifs et objectifs, mise en œuvre :

Depuis 2018, Vichy Communauté déploie son projet alimentaire territorial (P.A.T.) « *Manger mieux, un enjeu local, engageons-nous* », visant une agriculture durable (labels, évolution des pratiques envers l'environnement et la santé, réduction des GES et lutte contre le réchauffement climatique). En 2019, elle a mis en place une expérimentation d'animation foncière agricole territoriale accompagnant les porteurs de projets hors cadre familial se destinant à la vente directe ou l'approvisionnement de la RHD. Cette expérimentation a montré tout son intérêt en constituant une base de données foncières autour de la demande à la fois des porteurs de projets, et des cédants potentiels, autour de petites surfaces (moins de 10 ha). Le parcours vers l'installation s'appuie désormais sur l'expérience de lieux-test en archipel avec celui créé sur la ferme de la Côte (Laprugne) chez un maraîcher tuteur ; d'autres sont pressentis (Cognat-Lyonne, Cusset, St Germain-des-Fossés, St Nicolas-des-Biefs...). Aujourd'hui, l'objectif est de structurer les filières courtes alimentaires pour principalement répondre à l'objectif d'approvisionner la RHD en produits locaux de qualité (Loi EGAlim). Cette nouvelle mission s'appuiera sur le réseau de partenaire désormais constitué (consulaires, SAFER, associations citoyennes et paysannes...).

A compter de 2021, Vichy Communauté souhaite :

- orienter l'animation foncière vers la structuration de filières courtes en articulant la recherche de foncier à l'objectif de valorisation de la production en circuits de proximité, au sein de collectifs de producteurs/transformateurs qui s'installent ou diversifient leur activité et/ou se reconvertisent en Bio
- conforter le parcours vers l'installation notamment par la mise en place d'un Comité de suivi territorial (partenaires) et en développant les lieux-test en archipel (agriculteurs-tuteurs) ; aussi, en créant un lieu-test permanent de maîtrise foncière publique
- communiquer plus largement (publi-reportages circuits courts ; vie du réseau ; AAC...) : la crise COVID-19 et le confinement ont retardé l'animation de terrain sur les 5 premiers mois de l'année et donc parallèlement la communication de la mission ; il faut rattraper ce retard et profiter de l'expérience acquise (accélération de l'achat de proximité et prise de conscience par les producteurs des outils existants à développer) pour lancer des coopérations entre territoires à l'échelle Pays (Pays de Lavalise...)

Localisation de l'opération :

dept : ALLIER

commune : Intercommunalité ; réseau des acteurs

Calendrier de réalisation de l'opération :

Janvier à Décembre 2021

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES

Postes principaux de dépenses	Montant en euro
Contrat de Projet 1 an renouvelable (1 ETP toute charge comprise)	31 560,00
Charges indirectes (forfait 15%)	4 734,00
Communication (publi-reportages, AAC,...)	7 967,00
TOTAL H.T.	44 261,00
TOTAL T.T.C.	

RESSOURCES

Origines Aides publiques	Montant en euro	%	Dates des décisions
FEADER	25 018,80	56,53%	
AELB	10 390,00	23,47%	26/07/2019 et complément à venir pour le 05/02/2021
s/total	35 408,80	80,00%	
Ress. propres	8 852,20	20,00%	10/12/2020
TOTAL	44 261,00	100,00%	

**ECHÉANCIER PREVISIONNEL DE REALISATION
(Montants en euro HT)**

2021	44 261,00

Résultats concrets attendus

Effets attendus :

Filières courtes en structuration

Lieux-test en développement

Approvisionnement local Restauration collective en progression (S.I.Q.O., A.B.)

Indicateurs de réalisation :

Collectifs de producteurs-transformateurs-distributeurs, labels

Tests, installation et/ou diversification mis en œuvre

% SIQO (dont le Bio)

Indicateurs de résultats :

Filière(s) identifiée(s) avec des producteurs locaux du P.A.T.

Nb porteurs de projets aidés

Restauration coll. : % volume achat Bio/achat total

certifié par le maître d'ouvrage
(date, signature et rappel de la qualité du signataire)

A Vichy, le2020

Le Président

Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 5 DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 10/12/2020

Objet de l'acte : MIEUX MANGER EN PAYS VICHY AUVERGNE - PROGRAMME LEADER
2014-2020 - CONTRAT TERRITORIAL AFFLUENTS ALLIER 2019-2023
MESURE A133 (AELB) - COFINANCEMENTS

.....

Date de décision: 10/12/2020

Date de réception de l'accusé 16/12/2020

de réception :

.....

Numéro de l'acte : 10DEC2020_5

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20201210-10DEC2020_5-DE

.....

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 9 .1

Autres domaines de competences

Autres domaines de competences des communes

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....

Nom du fichier : 5.pdf (99_DE-003-200071363-20201210-10DEC2020_5-DE-
1-1_1.pdf)